

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 22

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1° Sur les nouveaux règlements d'exercice ;

2° Sur les cantonnements dans leurs districts respectifs, en indiquant la quantité de troupes qu'ils pourraient loger.

Les travaux sur les cantonnements devront être adressés aussi au comité avant le 31 mars prochain 1876.

En vous priant de recevoir nos remerciements anticipés pour l'hospitalité que vous voudrez bien accorder à ces lignes, nous vous présentons, messieurs, les assurances de notre considération distinguée.

Au nom du comité de la Section vaudoise de la Société fédérale :

Le président,

Aug. JACCARD, lieut.-col.

Le secrétaire,

Jules NEY, 1^{er} lieutenant.

BIBLIOGRAPHIE.

Théorie de tir, par L. JAQUET, major fédéral. Un cahier lithographié de 24 pages. Lausanne 1873. Prix 50 centimes.

Cette publication, enrichie de nombreuses figures, renferme un résumé clair et simple de la théorie de tir qui se donne dans nos écoles. Le major Jaquet, ancien et excellent instructeur d'infanterie, connu également par la publication de plusieurs manuels fort utiles, entr'autres un excellent livret de commandements, rend par ce nouveau cahier de bons services à nos milices.

Les ouvrages sur le tir au fusil ne manquent certainement pas. Mais beaucoup d'entr'eux sont trop spéciaux ou trop détaillés pour être mis entre les mains de la généralité de nos soldats. Un cours élémentaire et concis comme celui du major Jaquet est d'un emploi plus usuel que maints gros livres très savants.

Il contient d'abord toutes les principales définitions, rendues très saisissables par les figures s'intercalant dans le texte, plusieurs articles sur les diverses manières de prendre le guidon et sur les causes des irrégularités du tir, des tableaux des principales dimensions des fusils modèles 1863, Prélat, Peabody, Vetterli, de l'élévation de la trajectoire et de la zone dangereuse du fusil de petit calibre, des instructions sur l'estimation des distances et sur l'établissement des tables de tir, avec des remarques pour l'instructeur, très précieuses venant d'un praticien aussi consommé que l'auteur.

Ce résumé de la matière suffit à montrer le haut mérite pratique de ce cahier; aussi nous le recommandons à tout militaire désireux d'avoir sous la main, en quelques pages, les principales données de la théorie de tir et maintes indications d'utilité journalière.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les officiers dont les noms suivent, tous précédemment capitaines à l'état-major d'artillerie, ont été promus par le Conseil fédéral au grade de major :

MM. Charles Balthasar, à Lucerne ; Arnold Flückiger, à Berne ; Alfred Roth, à Aarau ; Théodore Wirz, à Schöftland ; Alfred Renevier, à Lausanne ; Maurice Bruppacher, à Winterthour ; Arthur Techtermann, à Fribourg ; Jules Schnyder, à Berne, et Gustave de May, à Zurich.

En outre, MM. Edouard Haag et Ls Kramer, capitaines, tous deux domiciliés Bienne, sont nommés commandants de bataillons du train avec grade de major.

Neuchâtel. — Le Grand Conseil, actuellement assemblé, a voté trois crédits extraordinaires au Département militaire, à savoir : 500 francs pour la revue des cadets qui a eu lieu cet été à la Chaux-de-Fonds, 3,500 fr. en faveur des sociétés de tir, un troisième crédit pour matériel et équipement.